

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANGRES

DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

SEANCE DU MARDI 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le MARDI 30 JUIN 2026, la Commission Administrative s'est réunie en Mairie sous la Présidence de Madame SAINT-MACHIN Annick.

ETAIENT PRESENTS : Annick Saint-Machin, Pascale Robillart, Jean Loup Barlet, Michel Rus, Marie George Defremont, Anouk Breton, Claudie Lavoine, Linda Knopp, Chritian Sevin

ABSENTS EXCUSES :

Dominique Piton ayant donné procuration à Pascale Robillart
Francis Haultcoeur ayant donné procuration à Jean Loup Barlet
Cédric Guyot ayant donné procuration à Michel Rus
Valérieane Dilly ayant donné procuration à Marie George Defremont

Monsieur Barlet Jean Loup est élu secrétaire de séance.

Objet : Utilisation des bons alimentaires

Les bénéficiaires auront deux jours après la date de distribution pour venir retirer leurs bons alimentaires au CCAS. Aucun bon ne sera donné après cette période.
Les bons seront valides jusqu'au 30 du mois suivant celui de la distribution.

En cas d'empêchement (travail/stage et/ ou maladie) les personnes devront prévenir le CCAS avant la date de la distribution.

Un courrier sera envoyé à l'ensemble des bénéficiaires pour les informer de ces dispositions.

A Angres,
Le 30 juin 2026,

La Présidente du CCAS,
Annick SAINT-MACHIN



REÇU EN PREFECTURE

le 15/07/2026

Application agréée E-legalite.com